

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

LE TAILLAN-MEDOC-PAE du CHAY- Convention pour la construction de deux classes dans le groupe scolaire Jean POMETAN- Autorisation- Fiche n°2 du contrat de co-développement

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 27 novembre 2009, n°2009/0821, la Communauté urbaine de Bordeaux a inscrit au programme des équipements publics du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) du Chay, au Taillan-Médoc, la création de trois nouvelles classes dans un groupe scolaire existant du quartier. Ces trois classes sont destinées à accueillir les enfants en provenance des logements construits dans le PAE. Leur montant global était évalué à 900 000 € HT, dans le programme des équipements publics. Aujourd'hui, la Ville nous sollicite pour le financement de deux de ces trois classes.

Par délibération n°2006-0595 du 21 juillet 2006, la Communauté urbaine de Bordeaux a précisé les conditions de création ou de restructuration des groupes scolaires relevant de sa compétence, suite à la réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) ou de programme d'aménagement d'ensemble (PAE). Les modalités de financement se basent sur le fondement d'une convention signée entre la Cub et la commune.

La présente convention a donc pour objet de confier à la ville du Taillan-Médoc le soin de réaliser et de gérer deux nouvelles classes, au sein du groupe scolaire Jean Pometan, au Taillan-Médoc, afin de répondre aux besoins engendrés par le PAE du Chay. Il est prévu de financer ce projet sur la base d'un montant prévisionnel de 600 000 € HT, frais d'honoraires inclus.

La Communauté urbaine de Bordeaux versera sa participation à la commune en plusieurs fois, en fonction de l'avancement de l'opération. Le montant définitif sera fonction du coût réel du projet, étant précisé qu'il ne pourra pas dépasser 600 000 € maximum.

Cette action est inscrite au contrat de co-développement 2013-2014 de la commune du Taillan-Médoc, fiche action n°2.

Le Conseil de communauté

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L332-9 et suivants ;

VU la délibération n°2006-0595, du 21 juillet 2006, fixant les modalités de financement et de gestion des équipements scolaires dans le cadre de ZAC ou de PAE ;

VU la délibération n°2009/0821, du 27 novembre 2009, approuvant la création d'un PAE sur le secteur du Chay, commune du Taillan-Médoc, et le financement de son programme des équipements publics ;

VU le projet de convention ci-annexé ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée à financer la construction de 3 classes dans le cadre du PAE du Chay,

QUE la construction de deux nouvelles classes scolaires est nécessaire pour répondre aux besoins des nouveaux habitants du PAE du Chay, au Taillan-Médoc,

QUE cette construction est inscrite au programme des équipements publics du PAE que la Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée à mettre en œuvre,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention ci-annexée,

Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Président à signer cette convention pour la construction de 2 classes dans le groupe scolaire Pometan, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice en cours, sur les crédits ouverts au chapitre 204, article 20414, fonction 213, CRB TN00, programme HB37.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 OCTOBRE 2013

PUBLIÉ LE : 8 OCTOBRE 2013

Mme. CHRISTINE BOST